

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance ordinaire publique s'est tenue le 4 octobre 2021, à compter de 19h00. À la demande du maire, Monsieur Jean Lévesque, présent virtuellement pour cause de maladie, Madame Suzanne Lessard, mairesse suppléante, préside le conseil formant quorum avec les membres présents.

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Bob Lussier	
MME	Chantal Gadbois	Lucie Dagenais

Assiste également à la séance le directeur général, Monsieur Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

### **RÉS 166-10-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-bas.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DU MAIRE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDE CONSTRUCTION NO. 21-046- 101, ROUTE 237 SUD – SERGE LUSSIER ET IRIS STREBEL
7. DEMANDE DE LOTISSEMENT NO. 21-047- LOT 6 380 439, CHEMIN PINACLE – 9232-2775 QUÉBEC INC.
8. DEMANDE DE RÉNOVATION NO. 21-048- 46, RUE PRINCIPALE – IMAGINATEC INC
9. DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE NO. 21-049- 46, RUE PRINCIPALE – IMAGINATEC INC
10. DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE CPTAQ – LA FORET DE FRELI INC.
11. DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU PACTE BROME-MISSISQUOI 2022 – ADÉLARD
12. DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU PACTE BROME-MISSISQUOI 2022- ÉCOLE-O-VILLAGE
13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS
14. DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) – VOLET 2 PROJETS D'INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPALE OU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE D'UNE MISE EN COMMUN DE SERVICES OU D'UN REGROUPEMENT MUNICIPAL
15. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉPARATION DES GOUTTIÈRES ÉGLISE ANGLICANE, HÔTEL DE VILLE ET GRAMMAR SCHOOL - GOUTTIERE.NET
16. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – INSTALLATION DES GOUTTIÈRES CHALET DES LOISIRS – GOUTTIÈRES ET REVÊTEMENTS RICHELIEU INC
17. MODERNISATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE - ÉGLISE BISHOP STEWART

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

18. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DES FAÇADES DU GRAMMAR SCHOOL – BESSETTE INC
19. HONORAIRES PROFESSIONNELS – BÉRARD TREMBLAY, ARPENTEURS GEOMETRES
20. OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE STRUCTURE DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART – BOULVA, VERGANELAKIS & ASSOCIÉS
21. OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE STRUCTURE DE L'HÔTEL DE VILLE – BOULVA, VERGANELAKIS & ASSOCIÉS
22. OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DES SOLS – EXP
23. OCTROI DU CONTRAT POUR LE RESURFAÇAGE DU CHEMIN VERGER MODÈLE – DAUDI PAVAGE EXCAVATION
24. ACTE DE SERVITUDE BELL ET HYDRO-QUÉBEC
25. REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2021
26. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE SEPTEMBRE
27. VARIA
28. QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
29. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

### **RÉS 167-10-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 13 septembre 2021 tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

### **RÉS 168-10-21 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois

Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : Le conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au règlement 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
9375	Linda Tétreault	Nettoyage	208.75 \$
9376	Sergey Golikov	Mensualité cellulaire	140.71 \$
9377	Pierre St-Onge	Mensualité cellulaire	231.84 \$
9378	Groupe Palladium	Païement final	2 759.40 \$
9379	Sylvie Côté	Archives	840.00 \$
9380	Quadient Canada	Achat Timbres	1 983.30 \$
9381 à 9427	Annulé	Annulé	Annulé
9428	Association des villages	Contribution annuelle	1 008.00 \$
9429	Association des chefs	Congrès annuel	1 199.19 \$
9430	Association Garagona	Entente de service	11 394.00 \$
9431	Atelier A.R.E.	Création graphisme	488.64 \$
9432	Bell Mobilité	Mensualité	96.50 \$
9433	Bérard Tremblay	Lotissement	3 695.24 \$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 4 octobre 2021**

9434	Buropro	Papeterie	137.39 \$
9435	Cable Axion	Communications	488.13 \$
9436	Canac	Quincaillerie	425.22 \$
9437	Concassage Pelletier	Entretien voirie	1 076.68 \$
9438	DBR informatique	Mensualité	167.47 \$
9439	Croix-Rouge canadienne	Cotisation annuelle	200.26 \$
9440	ABCDE Internet inc.	Aliments	155.15 \$
9441	Construction DJL	Enrobé bitumeux	213.85 \$
9442	École de secourisme	Formation CNESST	143.72 \$
9443	Entreprise électrique Bedford	Problème éclairage	206.96 \$
9444	FM Formules municipales	Papeterie	272.49 \$
9445	Germain Jetté Machinerie	Couvercles acier	240.62 \$
9446	Gestim	Urbanisme	6 671.60 \$
9447	Gestion Écono plus	Mensualité repérage	91.98 \$
9448	Gilles Prairie	Voirie	2 150.00 \$
9449	Groupe DNH inc.	Essence	123.00 \$
9450	Journal le Guide	Avis public	539.18 \$
9451	Henri St-Pierre	Entretien chemin	201.21 \$
9452	Impression DF	Impressions	560.15 \$
9453	Rona	Quincaillerie	1 450.51 \$
9454	IT Cloud	Frais informatiques	2 279.95 \$
9455	Les services exp. Inc.	Travaux	888.19 \$
9456	Linda Tétreault	Entretien	729.99 \$
9457	Mécanique Bossé	Réparation	66.26 \$
9458	Olivier Dumont-Tremblay	Transport blocs	229.95 \$
9459	Pagenet du Canada	Communications	75.25 \$
9460	Vox Avocats	Terrain enclavé	3 579.85 \$
9461	André Paris inc.	Entretien chemin	3 296.91 \$
9462	PG Solutions	Enveloppes	603.62 \$
9463	Pierre Corbeil	Entretien voirie	172.44 \$
9464	Portes et fenêtres	Remplacement fenêtre	74.73 \$
9465	Pro Séri inc.	Panneau	362.17 \$
9466	Rémi Therrien	Vêtement	49.41 \$
9467	Roger Courchesne	Location garage	500.00 \$
9468	Sanivac	Location toilette	1 460.18 \$
9469	Sergey Golikov	Remboursement plaque	11.70 \$
9470	Ville de Sutton	Services rendus	438.70 \$
9471	Ville de Bedford	Mensualité collecte	109.22 \$
9472	Ville de Dunham	Contrat ordures	10 793.88 \$
9473	Wood Wyant	Entretien	203.49 \$
9474	Y. Gosselin	Quincaillerie	274.04 \$
9475	Linda Tétreault	Nettoyage	217.10 \$
9476	Ministère Revenu Québec	Remises	11030.54 \$
9477	Receveur général du Canada	Remises septembre	14202.12 \$
344	Alain Mailhot	Vente produits	550.00 \$
345	Hélène Plourde	Vente produits	492.00 \$
346	Lucie Champoux	Vente produits	1 295.60 \$

Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

### **RÉS-169-10-21 DEMANDE CONSTRUCTION NO. 21-046 – 101, ROUTE 237 SUD – SERGE LUSSIER ET IRIS STREBEL**

CONSIDÉRANT QUE : la demande de construction d'un garage isolé est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : la dérogation mineure vise à rendre conforme le revêtement vertical de la construction d'un garage isolé, réglementaire aux dispositions du règlement de zonage 124-2010, concernant l'article 167, sur les revêtements extérieurs, qui n'autorise pas les revêtements verticaux ;

CONSIDÉRANT : la construction d'un garage de 40 x 30 pieds, d'un étage et demi et localisé en marge arrière ;

CONSIDÉRANT QUE : le revêtement des murs extérieurs est le même que celui de la résidence et que la toiture est la même couleur que celle de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE : le projet, au niveau architectural, correspond aux critères et objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter la construction d'un garage isolé tel que les plans soumis ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 27 septembre 2021 d'accorder la demande de construction d'un garage telle que présentée.

ADOPTÉE

### **RÉS 170-10-21 DEMANDE DE LOTISSEMENT NO. 21-047 – LOT 6 380 439, CHEMIN PINACLE – 9232-2775 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE : la demande de lotissement est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : le projet vise le lotissement afin de créer un lot de 20 000 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QUE : le projet est conforme au plan cadastral soumis par l'arpenteur-géomètre Robert Fournier, à la minute 7888, en date du 24 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE : les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter le projet de lotissement, tel qu'au plan soumis ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 27 septembre 2021 d'accorder la demande de lotissement telle que présentée.

ADOPTÉE

### **RÉS 171-10-21 DEMANDE DE RÉNOVATION NO. 21-048 – 46, RUE PRINCIPALE – IMAGINATEC INC**

Avant l'adoption de la résolution, madame la conseillère Lucie Dagenais dénonce son intérêt, se retire de la table du conseil et quitte la salle des délibérations ;

CONSIDÉRANT QUE : la demande de rénovation est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : le projet vise l'ajout d'une issue de secours au deuxième étage à la suite de la transformation des bureaux commerciaux en logements ;

CONSIDÉRANT QUE : le projet est conforme au plan de l'architecte Elisaveta Stova daté du 26 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE : le projet, au niveau architectural, correspond aux critères et objectifs du PIIA ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE : les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter l'ajout d'une issue de secours sur le côté latéral nord du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 27 septembre 2021 d'accorder la demande de rénovation telle que présentée.

ADOPTÉE

### **RÉS 172-10-21 DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRE NO. 21-049 – 46, RUE PRINCIPALE – IMAGINATEC INC**

Avant l'adoption de la résolution, madame la conseillère Lucie Dagenais dénonce son intérêt, se retire de la table du conseil et quitte la salle des délibérations ;

CONSIDÉRANT QUE : la demande d'abattage d'un arbre est assujettie au règlement sur le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE : le projet vise l'abattage d'un arbre malade et dangereux près de la voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE : le propriétaire a l'obligation de remplacer l'arbre abattu par un arbre d'un diamètre d'au moins 5 centimètres à une hauteur d'un mètre ou par 3 arbustes ;

CONSIDÉRANT QUE : les membres du CCU recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter l'abattage ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : ce conseil accepte conformément au procès-verbal du CCU du 27 septembre 2021 d'accorder la demande d'abattage telle que présentée.

ADOPTÉE

### **RÉS 173-10-21 DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE CPTAQ – LA FORÊT DE FRELI INC.**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles le lot 5 897 468 du cadastre du Québec, propriété de La forêt de Frelinc Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale faisant l'objet de la demande est de 5 hectares, sur une superficie totale de 57,93 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'utilisation à des fins autres qu'agricoles vise l'implantation d'un sentier pédestre récréatif illuminé ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 897 468 se retrouve entièrement en zone récréative (REC3-11);

CONSIDÉRANT QUE le secteur est à prédominance forestière et peu rentable au niveau agricole en raison de la qualité des sols ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet préserve l'homogénéité de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire, d'espace approprié pour la réalisation de ce type de projet ;

CONSIDÉRANT QU'une résolution d'appui du conseil municipal doit être annexée à la demande d'autorisation ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : appuyer la demande à la CPTAQ déposée par La forêt de Frelé Inc, pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 5 897 468 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

### **RÉS 174-10-21 DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU PACTE BROME-MISSISQUOI 2022 – ADÉLARD**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg appuie et contribue financièrement au montant de 6 000\$ au projet « Adélarde », soumis au pacte Brome-Missisquoi 2022 par le centre Adélarde.

ADOPTÉE

### **RÉS 175-10-21 DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU PACTE BROME-MISSISQUOI 2022- ÉCOLE-O-VILLAGE**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg appuie et contribue financièrement au montant de 1 000 \$ au Programme de formation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté, soumis au pacte Brome-Missisquoi 2022 par l'École-o-village.

ADOPTÉE

### **RÉS 176-10-21 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

ATTENDU QUE : le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE : ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU' : en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE : ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE : ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE : la Municipalité de Frelighsburg désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE : la Municipalité de Frelighsburg prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et aucun (0) pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

ATTENDU QUE : la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

### **RÉS 177-10-21 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) – VOLET 2 PROJETS D'INFRASTRUCTURES À VOCATION MUNICIPALE OU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE D'UNE MISE EN COMMUN DE SERVICES OU D'UN REGROUPEMENT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE : la Ville de Dunham et la Municipalité de Frelighsburg ont signé une entente intermunicipale relative à la construction et l'implantation par la Ville de Dunham d'une caserne incendie et accessoires sur son territoire comme caserne principale et la construction d'une caserne incendie satellite par la Municipalité de Frelighsburg sur son territoire afin d'améliorer la couverture incendie sur les territoires respectifs ;

CONSIDÉRANT QUE : l'entente comprend une délégation de compétences de la part de Frelighsburg en faveur de Dunham quant à la mise en place, la construction et l'utilisation de la caserne principale et la demande d'une aide financière ainsi que le versement quant à la construction de la caserne principale et de la caserne satellite;

CONSIDÉRANT QUE : le conseil municipal de Frelighsburg autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Frelighsburg a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Frelighsburg s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Frelighsburg confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil de la Municipalité de Frelighsburg autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM et confirme tous les engagements prévus au programme et reproduits dans la présente résolution ;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tous les documents dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

ADOPTÉE

### **RÉS 178-10-21 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉPARATION DES GOUTTIÈRES ÉGLISE ANGLICANE, HÔTEL DE VILLE ET GRAMMAR SCHOOL - GOUTTIÈRE.NET**

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels soumise à la Municipalité le 21 septembre 2021 sous le numéro de projet 21398 par Stéphane Foisy, estimateur pour Gouttière.net ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE : la proposition porte sur la réparation des gouttières installées sur l'édifice de l'église Bishop Stewart, au 5 chemin Garagona à Frelighsburg, d'un montant avant taxes de 1 464 \$ ;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels soumise à la Municipalité le 21 septembre 2021 sous le numéro de projet 21299 par Stéphane Foisy, estimateur pour Gouttière.net ;

CONSIDÉRANT QUE : la proposition porte sur la réparation des gouttières installées sur l'édifice du Grammar School, au 1 place de l'Hôtel de ville à Frelighsburg, d'un montant avant taxes de 2 143,50 \$ ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise à la Municipalité le 21 septembre 2021 sous le numéro de projet 31000 par Stéphane Foisy, estimateur pour Gouttière.net ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition porte sur la réparation des gouttières installées sur l'édifice de l'hôtel de ville, au 2 place de l'Hôtel de ville à Frelighsburg, d'un montant avant taxes de 6 810,00 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la réparation des gouttières fait partie des carnets de santé respectifs de chacun de ces trois édifices et qu'elle entre dans le cadre de l'entente d'aide financière conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg accepte les offres # 21398, 21299 et 31000 de Stéphane Foisy, estimateur pour Gouttière.net, pour la réparation des gouttières installées sur les édifices de l'église Bishop Stewart, du Grammar School et de l'hôtel de ville, au montant total taxes incluses de 11 977.52 \$ ;

QUE : Le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 179-10-21 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – INSTALLATION DES GOUTTIÈRES CHALET DES LOISIRS – GOUTTIÈRES ET REVÊTEMENTS RICHELIEU INC**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise à la Municipalité le 21 septembre 2021 sous le numéro de projet 14491 3334, par Arnold Yaxley, représentant de l'entreprise Gouttières et Revêtements Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition porte sur l'installation des gouttières au 75A rue Principale à Frelighsburg, le Chalet des loisirs, au montant avant taxes de 2 267,50 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre d'Arnold Yaxley, représentant de l'entreprise Gouttières et Revêtements Richelieu, pour l'installation des gouttières au 75A rue Principale à Frelighsburg, Chalet des loisirs, au montant taxes incluses de 2 607,06 \$ ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

### **RÉS 180-10-21 MODERNISATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE - ÉGLISE BISHOP STEWART**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité à utiliser des systèmes de chauffage plus écologiques, écoénergétiques et économiques ;

CONSIDÉRANT la nécessité et l'urgence de la modification du système de chauffage actuel à la suite des travaux de restauration effectués dans le cadre du contrat pour la réfection de la maçonnerie de l'église Bishop Stewart ;

CONSIDÉRANT les futures économies et les avantages dégagés par la Municipalité grâce à l'installation et utilisation du nouveau système de chauffage biénergie, notamment la réduction des frais de la réfection de la maçonnerie de l'église Bishop Stewart, la baisse du coût annuel de chauffage, la possibilité de climatisation, la réduction significative de l'empreinte carbone;

CONSIDÉRANT l'article 7.1 du Règlement de gestion contractuelle numéro 143-07-2021 portant sur les « Contrats comportant une dépense entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public » ;

CONSIDÉRANT les délais d'intervention proposés et les offres reçues de la part des soumissionnaires pour la modernisation du système de chauffage actuel de l'édifice de l'église Bishop Stewart, au 5 chemin Garagona à Frelighsburg ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services #2878 de R.C.C.T. INC pour l'achat et l'installation à l'église Bishop Stewart de deux fournaises au gaz au montant total taxes incluses de 16 211,48 \$ ;

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services #2898 de R.C.C.T. INC pour l'achat et l'installation à l'église Bishop Stewart de deux thermopompes au montant total taxes incluses de 23 339,93 \$ ;

QUE : Ce conseil affecte la dépense au surplus accumulé de l'exercice se terminant au 31 décembre 2020;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

#### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 181-10-21 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DES FAÇADES DU GRAMMAR SCHOOL – BESSETTE INC**

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels soumise à la Municipalité le 27 septembre 2021 sous le numéro de projet # 000255, par Maçonnerie Bessette Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE : la proposition porte sur la réfection des façades du Grammar School au 1 Place de L'Hôtel de ville à Frelighsburg, au montant avant taxes de 21 309,00 \$ ;

CONSIDÉRANT : le rapport d'analyse de la soumission rédigé par monsieur Stéphane Barcelo, architecte, le 27 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux de réfection des façades de l'église Bishop Stewart ont été effectués cet été avec un grand professionnalisme, à l'intérieur de l'échéancier et du budget prévus et à l'entière satisfaction du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT : la disponibilité de l'entreprise Maçonnerie Bessette Inc. à intervenir immédiatement et à réaliser l'intégralité des travaux de réfection des façades du Grammar School cet automne ;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux de réfection vont être réalisés dans le cadre de l'entente d'aide financière conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg engage entreprise Maçonnerie Bessette Inc. pour la réfection de la maçonnerie de l'édifice du Grammar School, au 1 place de l'Hôtel de Ville à Frelighsburg au montant taxes incluses de 24 500,02 \$;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 182-10-21 HONORAIRES PROFESSIONNELS – BÉRARD TREMBLAY, ARPENTEURS GEOMETRES**

CONSIDÉRANT : l'achat par la Municipalité de Frelighsburg d'une partie du lot 5 896 509 conformément aux RÈS 152-09-21, RÈS 130-08-21 et RÈS 111-07-21 ;

CONSIDÉRANT : la production d'un projet de lotissement, d'un certificat de piquetage et de la préparation des documents cadastraux pour l'achat d'une partie du lot 5 896 509 par Bérard Tremblay, arpenteurs géomètres ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg émet un chèque de 3 695,24 \$ au nom de Bérard Tremblay, arpenteurs géomètres, pour payer la production d'un projet de lotissement, d'un certificat de piquetage et de la préparation des documents cadastraux pour l'achat d'une partie du lot 5 896 509 ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 183-10-21 OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE STRUCTURE DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART – BOULVA, VERGANELAKIS & ASSOCIÉS**

CONSIDÉRANT : la présence des problèmes dans la structure de la charpente de l'église Bishop Stewart, constatée sur place lors de la rencontre du 22 septembre 2021 par le directeur général de la Municipalité, Monsieur Sergey Golikov, l'architecte responsable du projet de restauration de l'église anglicane, Monsieur Stéphane Barcelo, et l'ingénieure en structures, Monsieur Vassily Verganelakis ;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels d'ingénieurs en charpente pour l'Étude des problèmes de structure de l'église Bishop Stewart soumise à la Municipalité le 30 septembre 2021, par Monsieur Vassily Verganelakis, ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE : l'Étude des problèmes de structure de l'église Bishop Stewart va être réalisée à la demande de l'architecte responsable du projet de restauration de l'église anglicane, Monsieur Stéphane Barcelo, conformément au carnet de santé de l'édifice de l'église Stewart Bishop et dans le cadre de l'entente d'aide financière conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de service des ingénieurs en charpente Boulva, Verganelakis & Associés, pour la réalisation de l'étude des problèmes de structure de l'église Bishop Stewart, évaluée au minimum de trente

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

heures pour les études et quinze heures pour les dessins techniques, pour un montant de ± 7 617,09 \$, taxes incluses ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 184-10-21 OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DES PROBLÈMES DE STRUCTURE DE L'HÔTEL DE VILLE – BOULVA, VERGANELAKIS & ASSOCIÉS**

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels d'ingénieurs en charpente pour l'Étude des problèmes de structure de l'hôtel de ville soumise à la Municipalité le 4 octobre 2021, par Monsieur Vassily Verganelakis, ingénieur ;

CONSIDÉRANT QUE : l'Étude des problèmes de structure de l'hôtel de ville va être réalisée à la demande de l'architecte responsable du projet de restauration de l'hôtel de ville, Monsieur Stéphane Barcelo, conformément au carnet de santé de l'édifice de l'hôtel de ville et dans le cadre de l'entente d'aide financière conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Chantal Gadbois

Appuyé du conseiller Bob Lussier

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de service des ingénieurs en charpente Boulva, Verganelakis & Associés, pour la réalisation de l'étude des problèmes de structure de l'hôtel de ville, évaluée au minimum de vingt heures pour les études et dix heures pour les dessins techniques, pour un montant de ± 4 426,54 \$, taxes incluses ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 185-10-21 OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DES SOLS – EXP**

CONSIDÉRANT QUE : les Études des problèmes de structure de l'église Bishop Stewart et de l'Hôtel de Ville, par Boulva, Verganelakis & Associés, nécessitent la réalisation des études géotechniques des sols des sites concernés ;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels en études géotechniques soumise à la Municipalité le 29 septembre 2021, par Monsieur Luc Bergeron, l'ingénieur principal de l'entreprise EXP ;

CONSIDÉRANT QUE : le mandat d'EXP va être réalisé à la demande de l'ingénieur responsable des Études des problèmes de structure de l'église Bishop Stewart et de l'Hôtel de Ville, Monsieur Vassily Verganelakis, conformément aux carnets de santé respectifs et dans le cadre de l'entente d'aide financière conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2020-2023 ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier

Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de service de l'entreprise EXP pour la réalisation des études géotechniques, comprenant les forages, les essais de laboratoire pertinents et les honoraires pour le rapport final, au montant de ± 17 246,25 \$, taxes incluses ;

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 4 octobre 2021

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 186-10-21 OCTROI DU CONTRAT POUR LE RESURFACAGE DU CHEMIN VERGER MODÈLE – DAUDI PAVAGE EXCAVATION**

CONSIDÉRANT les délais d'intervention proposés et les offres reçues de la part des soumissionnaires pour le resurfacement d'une portion du chemin Verger modèle à Frelighsburg;

CONSIDÉRANT l'article 7.1 du Règlement de gestion contractuelle numéro 143-07-2021 portant sur les « Contrats comportant une dépense entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public » ;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 30 000 \$ reçue de la part de la députée du comté de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest, pour le resurfacement du chemin Verger modèle dans le cadre du Volet Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé de la conseillère Lucie Dagenais  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg accepte l'offre de services # 2021 35160 de DAUDI Pavage Excavation Inc. pour le resurfacement du chemin Verger modèle sur une superficie de ± 3360 m<sup>2</sup> au montant total incluant les taxes de 66 407,72 \$ ;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

### Certificat de crédits disponibles

Je, Anne Pouleur, secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

### **RÉS 187-10-21 ACTE DE SERVITUDE BELL ET HYDRO-QUÉBEC**

CONFORMÉMENT à la description technique de Philippe Tremblay, du bureau des arpenteurs-géomètres Bérard-Tremblay, réalisée sous la minute 6673 le 28 septembre 2021, et de l'acte de servitude Bell & Hydro-Québec rédigé par Me Alice Boulet du cabinet des notaires Ménard & Paquette Inc, pour le branchement des services d'utilité publique dans le développement domiciliaire Frelighsburg en Haut;

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité de Frelighsburg consent à une servitude d'installation des services d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec et de Bell;

QUE : le conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer pour le compte de la Municipalité tout document relatif aux présentes.

ADOPTÉE

### **RÉS 188-10-21 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE AU 15 NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Chantal Gadbois  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 4 octobre 2021**

QUE : ce conseil modifie le calendrier des séances ordinaires pour que la séance ordinaire du mois de novembre 2021 se tienne le 15 novembre 2021 à 19 h à la suite des élections générales du 7 novembre ;

QU' : un avis public du calendrier modifié soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS DU MOIS DE SEPTEMBRE**

**VARIA**

**QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

**RÉS 189-10-21 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé du conseiller Bob Lussier  
DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Lucie Dagenais  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sergey Golikov  
Directeur général

!!  
!!  
!!!!